

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 mai 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DF 17 Approbation du compte de gestion de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris (DRFIP) pour les opérations de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2012.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif de la Ville de Paris pour 2012 ;

Vu la délibération 2009 DPE 37 des 6 et 7 avril 2009 relative à la réorganisation de la gestion du service public de l'eau à Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'adopter le compte de gestion présenté par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1^{ère} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2012 pour la mise en affectation des biens à l'établissement public industriel et commercial dénommé Eau de Paris et pour la régularisation de la cession à l'Etat de l'ensemble immobilier 58-64 avenue Mozart 16^{ème} ont mouvementé pour partie les comptes 1021 (dotations) et 1068 (excédent de fonctionnement capitalisés). Après enregistrement des mouvements comptables concernés pour ces opérations :

- Le compte 1021 est créditeur de 1.135.560.269,67 €
- Le compte 1068 est débiteur de 1.094.742.507,69 €

Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2012.

Article 2 : Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 2012 et sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France, admet le compte en deniers de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris, tel qu'il est présenté à la clôture de la gestion 2012 pour les opérations de la Ville de Paris.